



## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est le PO ESCALPADE (représenté par M. BRAHY Nicolas) demeurant rue de la Ferme des Bruyères 2 à 1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve.

Le terrain concerné est situé Place Albert 1er, 1 à 1300 Wavre et cadastré division 4, section C n°113S.

Le projet consiste en l'extension d'une école et la rénovation de l'espace garage et des abords, et présente les caractéristiques suivantes :

- Superficie de l'extension : 948m<sup>2</sup> (soit environ 457m<sup>2</sup> au sol).
- Extension répartie en deux volumes, le premier étant parallèle à l'existant (en enduit clair), le second perpendiculaire, formant un « pont » liaisonnant les deux autres (en bardage bois ajouré pose vertical)
- Hauteur acrotère : ± 11,37 m par rapport au rez-de-chaussée existant (coté parking).
- Remplacement du garage existant par un garage pour vélos.

L'annonce de projet est réalisée en application de l'article R.IV.40-2. §1er-2. : 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Le dossier peut être consulté les mardis, mercredis et vendredis ouvrables de 09 h 00 à 12 h 00 (dernier accueil à 11 h 45) à l'adresse suivante : place des Carmes, 2 à 1300 Wavre

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme (personne de contact : Madame Hage), téléphone : 010/230.371, mail : [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be), dont les bureaux se trouvent place des Carmes, 2 à 1300 Wavre.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 18 septembre au 2 octobre 2019 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

A Wavre, le 11 septembre 2019